

## Réunion du 06 décembre 2024

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Véronique HELLEUX, Maire.

**Présents** : Mme HELLEUX, M.LORMEAU, Mme RODRIGUEZ, MM.FLEURIEL, GARNIER, DUPONT, LAUNAY, Mme LUCAS, M. LE DÉAN, Mme DE GUISE.

**Excusés avec pouvoir** : Mme PEZOT a donné pouvoir à M.GARNIER, M.POPRAWSKI a donné pouvoir à M.LORMEAU, Mme FLAIRE a donné pouvoir à M.DUPONT, M.MARTIN a donné pouvoir à Mme LUCAS.

**Absente** : Mme RICOUX.

M.LAUNAY a été nommé secrétaire de séance.

### **Compte-rendu des décisions prises par le maire**

- Décision du Maire n°2024/030 portant acceptation du devis GENERATION MICRO concernant l'achat d'un vidéoprojecteur pour la mairie d'un montant de 560,00 €ht
- Décision du Maire n°2024/031 portant sur la location du logement communal situé 49 route de Paris

### **Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CDC des Pays de L'Aigle pour la réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales**

La Communauté de communes va réaliser un schéma directeur des eaux usées ; en l'absence d'un schéma directeur des eaux pluviales, les travaux découlant de cette étude bénéficieraient de financements moins importants de la part de l'Agence de l'Eau. Pour des raisons de coordination, de synchronisation des différents intervenants et d'optimisation des coûts, il est d'un intérêt commun de réaliser les schémas directeurs eaux usées et eaux pluviales, sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage, qui serait la Communauté de Communes. Toutefois la CDC ne financera pas cette étude qui relève de la compétence des communes et une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être établie et signée entre chaque commune concernée et la CDC. Le reste à charge pour Aube serait de 12 523 €.

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales avec la CDC des Pays de L'Aigle
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

### **Demandes de DETR/DSIL 2025**

Plusieurs dossiers pourraient être déposés :

- Travaux sur le réseau eaux pluviales
- Réfection du sol de la salle de tennis de table
- Remplacement de la chaudière bois
- L'aménagement du cimetière

### **Divers**

- Les vœux de la municipalité se dérouleront vendredi 10 janvier
- La commune a obtenu la 3<sup>ème</sup> fleur des Villes et Villages Fleuris décernée par la Région
- A titre d'essai, il faudrait enlever les containers de tri sur le parking des routiers ; une demande va être faite auprès du SMIRTOM
- Le budget décorations de Noël s'élève à 10 000 € pour cette année

### **Tour de table**

#### **➤ Monsieur Lormeau**

- L'enfouissement des réseaux route de Paris, rue de la Vieille Forge et rue du Plant de la Forge suit son cours

➤ **Madame De Guise**

- Félicitations au Comité des fêtes pour l'organisation des animations tout au long de l'année
- Elle souhaite que le Conseil Municipal valorise cette association ; la commission étudiera cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.